

Département de l'AVEYRON

Arrondissement de RODEZ

**MAIRIE DE SÉVÉRAC D'AVEYRON**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES**  
**Arrêté n° 2020- 267**

**PORTANT FERMETURE DU JARDIN PUBLIC DE SEVERAC LE CHATEAU**

Le Maire de SEVERAC D'AVEYRON

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2211-1, L 2212-1, L 2212-2, et L 2214-4

**VU** la loi n°82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions,

**CONSIDERANT** la présence croissante d'individus troublant la tranquillité du voisinage,

**CONSIDERANT** d'assurer l'ordre public, l'hygiène et la sécurité des personnes et des biens dans le jardin public,

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : A compter de la notification du présent arrêté et jusqu'à nouvel ordre, le jardin public de Sévérac le Château sera fermé au public de 22 heures à 6 heures.

**ARTICLE 2** : Tout contrevenant, au présent arrêté, se verra verbalisé conformément à la législation en vigueur.

**ARTICLE 3** : Les intéressés désirant contester cette décision peuvent saisir le tribunal compétent d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté. Ce délai ne fait pas obstacle à l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 4**: La Directrice Générale des Services, le garde-champêtre et le commandant de la gendarmerie de Sévérac d'Aveyron sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et enregistré au registre des arrêtés.

Fait à Sévérac d'Aveyron le 30 juillet 2020

Le Maire, Edmond GROS

